



CF-HSCT COMMERCIAL DU 02 DECEMBRE 2010

Pénibilité des métiers commerciaux gares : la Direction fait du chantage !

A la demande de la CGT, l'ordre du jour de cette dernière commission fonctionnelle de l'année comportait un point d'étape sur le dossier pénibilité. Nous souhaitons ré-intervenir sur la cotation de l'emploi repère 004 de vendeur et entamer le travail sur les métiers à pénibilité potentielle restant à examiner.

Sans nous fournir en préalable les documents, la Présidente annonce avoir travaillé la cotation avec son équipe et propose de conclure définitivement les échanges sur la reconnaissance de la pénibilité. En bref, ne vous fatiguez pas, nous avons fait le boulot et circulez, il n'y a plus rien à voir !

Sur 6 emplois étoilés qui restaient à examiner, deux sont reconnus, deux sont potentiellement éligibles au titre du travail de nuit et deux sont refusés :

- L'emploi Chef D'Escale ER 217 est reconnu, soit 579 agents (1100 points)
- L'emploi Coordinateur Régularité ER 639 est reconnu, soit 99 agents (1100 points)
- L'emploi opérateur Caisse Principale, soit 202 agents reste au bord du chemin avec 900 points de cotation.
- L'emploi assistant Dpx ER 005, soit 1227 agents est refusé (550 points)

La Direction nous informe que le travail de nuit rend possible, en fonction des postes occupés, une reconnaissance pour les deux emplois suivants :

- L'emploi GM Voyageur ER 815 soit 345 agents (525 points)
- L'emploi Permanent Voyageur ER 0678 soit 699 agents (525 points)

Face à notre indignation sur cette méthode à la hussarde, la Présidente s'emploie à un ignoble chantage. Elle propose, **soit une validation immédiate** pour les deux emplois reconnus et la fin des travaux, **soit des groupes de travail**. La deuxième solution est présentée comme comportant un risque d'allongement de procédure qui s'avèrerait fatal aux deux derniers emplois reconnus. La Direction souhaite adresser rapidement un courrier pour demander la publication du décret portant de **51 à 79** le nombre d'emplois reconnus ou de **51 à 81** si nous validons immédiatement son ultime proposition.

En ce qui concerne la vente et la télévente, la Direction considère le dossier clos !

La délégation CGT n'est pas dupe : une éventuelle publication du décret ne dépend pas d'un simple courrier de l'Entreprise mais plutôt de la volonté d'un Gouvernement qui se plaint déjà du coût de la réforme des régimes spéciaux ! Nous avons toutefois validé la proposition de reconnaissance immédiate pour les chefs d'escale et coordinateurs régularité.

Nous avons précisé que face à ce chantage et au mépris porté essentiellement aux vendeurs, le début d'année 2011 risquait, faute de vrai dialogue social d'être agité au niveau de la filière commerciale gares.

Manifestement, le compte n'y est pas et nous devons poursuivre et amplifier la mobilisation initiée en 2009 ! La filière Commercial Voyageur Gares doit prendre son avenir en main. Seule la poursuite d'un rapport de force unitaire est de nature à gagner sur nos légitimes revendications. Pour la CGT, des avancées sur l'emploi, la prime de travail, la reconnaissance de la pénibilité notamment pour la vente et la télévente, les conditions de travail sont à portées de mains. Allons les décrocher !

Montreuil, le 07 Décembre